

VILLE DE NEUFCHATEL-HARDELLOT
Compte-rendu
de la réunion de Conseil Municipal
du 5 Février 2009

Le 5 Février 2009 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PONT, suite à une convocation en date du 27 Janvier 2009.

Ordre du jour

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} Décembre 2008**

AFFAIRES GENERALES

- **1- Exonération de la Taxe de séjour - Association maison d'enfants le regain**
- **2- Réforme des vacances funéraires**
- **3- Mapa 2008**
- **4- Modification des statuts de la CAB**
- **5- Délégation de service public - Centre d'hébergement**
- **6- Droits de Place**
- **7- Loyers -Garage résidence des Croquelets**

RESSOURCES HUMAINES

- **1-Révision du tableau des effectifs suite à la réussite de concours.**
- **2-Indemnité d'exercice de mission des préfectures (IEMP)**

ACTION FAMILIALE

- **1 - Accueil de Loisirs Eté 2009**
- **2 - Application des nouveaux tarifs de la Halte-garderie**
- **3 - Projet d'accueil pour les enfants de la Commune de Verlincthun avec l'Accueil de Loisirs de Neufchâtel-Hardelot.**

AFFAIRES SCOLAIRES

- **1- Projet de Fermeture de classe**

URBANISME

- **1- Demande d'autorisation de la Société SODIMER d'emprunter un espace communal dans le cadre d'une construction sur la parcelle cadastrée AR 190.**
- **2 - Démarches en vue de l'expropriation concernant le terrain cadastré ZB 12**

VOIRIE / BATIMENTS / TRAVAUX

- **1 - Désignation de l'Avocat concernant le dossier des déformations des tennis couverts : Etude de maître Faucquez.**
- **2- Assainissement**
- **3- Rapport d'analyse d'offres de la mise en lumière et valorisation du bord de mer - 2^{ème} tranche**
- **4-Proposition de désignation du gestionnaire des 2 logements sociaux du presbytère**

➤ **5- Valorisation de l'Architecture balnéaire - Quartier de l'Eglise Saint-Augustin - Aménagements publics.**

FINANCES

- **1- Demande d'avance sur subvention 2009 de l'association des Concours Hippiques**
- **2- Débat d'orientation budgétaire**

CULTURE / ANIMATION / SPECTACLE

- **1- Programmation culturelle 2009**
 - **2- Spectacles de variété**
- Présentation de la programmation du spectacle du 28 Mars 2009 et adoption d'un tarif**

INFOS DU MAIRE

- **1- Acquisition terrain Valour**
- **2- Logements locatifs sociaux**
- **3- Compte rendu association d'Education Populaire Ecole Sainte Marie**
- **4- Bilan de l'association les Drakkars**
- **5- Tarification 2009 de la redevance assainissement**
- **6- Bilan année 2008 association Cyclo Club**

QUESTIONS DIVERSES

Date de la convocation : 27 Janvier 2009
Effectif du Conseil Municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 26
Compte-rendu des délibérations affiché le : 13 Février 2009

Présents : 23

M. Pont, M. Fauquet, Mme Juilien-Peuvion, M. Cousin, Mme Delahaye, M. Giethlen, Mme Lucas, Mme Leturcq, M. Lafrance, M. Baheux, M. Duhamel, Mme Nourtier, Mme Merlot, M. d'Aubreby, M. Lépingle, Mme Gillig, Mme Mantel, Mme Loisel-Mille, M. Deffrenne, Mme Waymel, M. Vlamynck, M. Anquez, M. Rougeau

Absents excusés : 3

Mme Graveline, M. Vallet, M. Van Peteghem

Pouvoirs : 3

M. Vallet à Mme Juilien-Peuvion, Mme Graveline à M. Giethlen, M. Van Peteghem à M. Rougeau

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Juilien-Peuvion

Le Maire ouvre la séance et donne la parole à Madame Juilien-Peuvion qui procède à l'appel, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, Monsieur Pecqueur Dominique, Directeur Général des Services qui a pris ses fonctions en Février.

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} Décembre 2008**

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
A l'unanimité, le compte-rendu est adopté

➤ 1- Exonération de la Taxe de séjour - Association maison d'enfants le regain

Exposé :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'association « Maison d'enfants - Le Regain » sollicitant l'exonération de la taxe de séjour pour la location d'une villa située au 20 allée Escoffier, (séjour pour un groupe d'enfants et éducateurs du 20 au 27 décembre 2008).

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder cette exonération à l'association « Le Regain »

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 0

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

➤ 2- Réforme des vacances funéraires

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du changement du taux unitaire des vacances funéraires. Celui-ci devra s'établir entre 20 € et 25 €

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ce taux unitaire pour un montant de 20 €

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

➤ 3- Mapa 2008

Présentation relative aux marchés publics passés en procédure adaptée au cours de l'année 2008

Exposé :

Dans le cadre de ses délégations relatives aux Marchés Publics, Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents marchés publics passés en procédure adaptée.

- Déblaiement du sable - Plage d'Hardelot
- Organisation d'un spectacle - Concert de « Dave » et « Emile et Image »
- Achat d'un véhicule 9 places
- Grosses réparations de la voirie communale
- Aire de stationnement de cirque
- Surveillance des eaux de baignade - Saison 2008
- Maîtrise d'œuvre du Poste de Secours
- Achat d'un tracteur type agricole
- Passation d'un contrat d'assurance Dommage/Ouvrage pour la construction d'une salle de loisirs à dominante sportive
- Maîtrise d'œuvre complète et pluridisciplinaire en vue de la réalisation d'aménagements spécifiques au niveau du Stade Equestre
- Maîtrise d'œuvre - Valorisation de l'architecture balnéaire - Quartier de l'église Saint Augustin - Aménagements publics (voirie-trottoirs-pistes cyclables-réseaux divers-espaces verts)
- Location de décors lumineux Noël 2008
- Régénération des courts de Tennis n°1 et n°2

- Maîtrise d'œuvre complète - Effacement des réseaux électriques et téléphoniques - Eclairage public rue des Ecoles - 2ème tranche
- Approvisionnement en carburant des véhicules municipaux
- Prestation de service balayeuse
- Vidéosurveillance

➤ 4- Modification des statuts de la CAB

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 11 décembre 2008, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. La modification porte sur les points suivants :

- Au titre de la compétence « équilibre social de l'habitat », il est ajouté « construction et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».
- La compétence équipements « structurants » devient « équipements communautaires ».
- Au titre de la compétence « environnement et cadre de vie », il est proposé que la CAB prenne la compétence en matière d'aménagement des bords de Liane (liaisons douces, piétonnières, cycliste, paysagements ; sur la partie comprise entre le pont Marguet et le pont situé entre les giratoires du boulevard Industriel et de Pitendal) ; d'autre part il est précisé que la mise en valeur des espaces naturels concerne les paysages et la petite randonnée.
- Au titre de la compétence « culture », la référence au « site pilote musique et danse » est supprimée.
- Enfin, le mode de calcul de la représentation des communes est détaillé.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications apportés aux statuts de la CAB

Adoption :

Conseillers présents : 23
 Conseillers votants : 26
 Ayant voté pour : 26
 Ayant voté contre : 0
 S'étant abstenu : 0
 La proposition est adoptée

➤ 5- Délégation de service public - Centre d'hébergement

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres de la commission de délégation de service public pour le Centre d'Hébergement.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier à compter du 1^{er} mars 2009 et ce pour une durée de 7 ans et 10 mois (94 mois), la délégation de service public à la SARL HPL (Hardelot Passion Loisirs) et de fixer le montant du loyer annuel à 18 000 € avec une augmentation de 2% par an.

Adoption :

Conseillers présents : 23
 Conseillers votants : 26
 Ayant voté pour : 26
 Ayant voté contre : 0
 S'étant abstenu : 0
 La proposition est adoptée

➤ 6- Droits de Place - Dimanches Gourmands

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delahaye qui expose que compte tenu de l'attractivité des Dimanches Gourmands il est souhaitable de réviser le tarif des emplacements des chalets.

Proposition :

Monsieur le Maire propose d'adopter un tarif unique à partir de cette saison et de fixer les tarifs comme suit :

- 12 € les 2 mètres
- 24 € les 4 mètres

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

➤ Droits de Place - Piscine**Exposé :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de revoir, compte tenu de l'aménagement du bord de mer, la convention d'occupation du domaine public ainsi que le tarif pour l'installation d'un bassin d'apprentissage de la natation sur la digue d'Hardelot.

Proposition :

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'installation de ce bassin d'apprentissage et d'adopter un tarif de 500 € pour la saison, (tarification par bassin).

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

➤ 7- Loyers - Garages résidence des Croquelets**Exposé :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le positionnement de la Commune concernant l'augmentation annuelle selon l'indice INSEE des loyers concernant les garages de la Résidence des Croquelets, situés Allée Jean-Jacques Rousseau.

Depuis 2002 l'augmentation annuelle restait relativement faible, jusqu'en décembre le loyer s'élevait à 48.04 €.

Cependant au 1^{er} Janvier 2009 celle-ci passerait à 5.02 € (+ 10.44 %) portant ainsi le montant du loyer à 53.06 €/mois.

Habitat 62/59 propose d'appliquer à notre parc une hausse de 2.38 % (+ 1.14 €), ce qui porterait le montant du loyer à 49.18 €/ mois.

Proposition :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le pourcentage d'augmentation présenté par Habitat 62/59.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

RESSOURCES HUMAINES

➤ 1-Révision du tableau des effectifs suite à la réussite de concours.

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Juilien-Peuvion qui informe l'assemblée qu'il y a lieu de réviser le tableau des effectifs suite à la réussite de concours et d'examens professionnels de divers agents.

Proposition :

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de réviser le tableau des effectifs.

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
La proposition est adoptée

➤ 2-Indemnité d'exercice de mission des préfectures (IEMP)

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Juilien-Peuvion qui informe l'assemblée que l'IEMP est calculée par multiplication d'un coefficient compris entre 0,8 et 3. Cette indemnité sera appliquée aux cadres d'emploi suivants : attachés, rédacteurs, adjoints administratifs à compter du 1^{er} février 2009.

Proposition :

Monsieur le Maire sollicite l'approbation de l'assemblée pour appliquer cette indemnité.

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
La proposition est adoptée

ACTION FAMILIALE

➤ 1- Accueil de Loisirs Eté 2009

Exposé :

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Juilien-Peuvion qui présente à l'Assemblée les dates et les tarifs pour l'accueil de Loisirs Eté 2009

Proposition :

Monsieur le Maire propose d'adopter ces dates et valider les tarifs suivants :

juillet - Août
Du lundi 06/07 au vendredi 21/08 Soit 7 semaines (excepté le 14/07)

ENFANTS DE 4 à 11 ANS

➤ Familles résidant dans la commune :

Allocataires CAF :

	1 semaine	2 semaines	3 semaines	Par semaine supplémentaire
1 ^{er} enfant	16 €	26 €	36 €	10 €
2 ^{ème} enfant	11 €	16 €	21 €	5 €

➤ Familles résidant dans la commune :

Autres allocataires :

	1 semaine	2 semaines	3 semaines	Par semaine supplémentaire
1 ^{er} enfant	24 €	34 €	44 €	10 €
2 ^{ème} enfant	19 €	26 €	33 €	7 €

➤ Familles hors commune mais enfants scolarisés dans la commune (sur justificatif de scolarité) :

	Par semaine
1 ^{er} enfant	26 €
2 ^{ème} enfant	20 €

➤ Famille hors commune :

	Par semaine
1 ^{er} enfant	35 €
2 ^{ème} enfant	30 €

ENFANTS DE 12 à 17 ANS :

➤ Familles résidant dans la commune :

Allocataires CAF :

	1 semaine	2 semaines	3 semaines	Par semaine supplémentaire
1 ^{er} enfant	22 €	33 €	43 €	11 €
2 ^{ème} enfant	19 €	25 €	31 €	6 €

Autres allocataires :

	1 semaine	2 semaines	3 semaines	Par semaine supplémentaire
1 ^{er} enfant	30 €	43 €	56 €	13 €
2 ^{ème} enfant	26 €	33 €	40 €	7 €

➤ **Famille hors commune :**

	Par semaine
1 ^{er} enfant	42 €
2 ^{ème} enfant	37 €

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
La proposition est adoptée

➤ **2-Application des nouveaux tarifs de la Halte-garderie**

Exposé :

La parole est donnée à Madame Juilien-Peuvion qui présente à l'Assemblée le nouveau barème des tarifs de la Halte- Garderie.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les tarifs suivants :

Barème des participations familiales P.S.U. du 1^{er} Janvier 2009 au 31 décembre 2009

Références CNAF - Valeurs retenues	Janvier 2009
Plancher	555 € par mois
Plafond	4 450 € par mois

Exemples	Revenu mensuel	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux d'effort		0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Minimum	573,00 €	0,34 €	0,29 €	0,23 €	0,17 €
Maximum	4 450,00 €	2,67 €	2,23 €	1,78 €	1,34 €

Le gestionnaire ne peut pas appliquer le taux d'effort en deçà du « plancher ». Il peut par contre décider de poursuivre l'application du taux d'effort au-delà du « plafond ».

Pour mémoire, la participation familiale se calcule en appliquant aux revenus imposables le taux d'effort correspondant à la situation de famille.

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
La proposition est adoptée

➤ **3- Projet d'accueil pour les enfants de la Commune de Verlincthun avec l'Accueil de Loisirs de Neufchâtel-Hardelot.**

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Juilien-Peuvion afin de présenter le projet à l'assemblée qui permettrait aux enfants de la commune de Verlincthun de bénéficier de l'accueil de loisirs de notre commune.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lui donner un accord de principe afin de l'autoriser à examiner ce projet.

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
La proposition est adoptée

AFFAIRES SCOLAIRES**➤ 1- Projet de Fermeture de classe****Exposé :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la mesure envisagée par l'Inspection Académique du Pas-de-Calais pour la rentrée scolaire 2009/2010 concernant la fermeture d'un poste élémentaire pour l'Ecole Louis Blériot.

Proposition :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la mesure envisagée par l'Inspection Académique.

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
La proposition est adoptée

URBANISME**➤ 1- Demande d'autorisation de la Société SODIMER d'emprunter un espace communal dans le cadre d'une construction sur la parcelle cadastrée AR 190.****Exposé :**

La parole est donnée à Monsieur Fauquet qui fait part à l'assemblée d'un courrier de la Société SODIMER sollicitant, (suite à un dépôt de permis de construire n° 626040800054 sur la parcelle cadastrée AR 190), l'accès à l'immeuble prévu depuis l'avenue Winston Churchill, compte-tenu que la parcelle n'est pas mitoyenne de la voirie publique, la desserte devra emprunter un espace propriété de la Commune.

Proposition :

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée afin d'autoriser la société SODIMER à emprunter cet accès.

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
La proposition est adoptée

➤ 2 - Démarches en vue de l'expropriation concernant le terrain cadastré ZB 12**Exposé :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de plusieurs courriers adressés à Madame HACHE et restés sans réponse concernant une partie de la parcelle cadastrée ZB12, d'une superficie de ± 20 115m², il y aurait lieu d'envisager une procédure d'expropriation d'utilité publique afin de permettre

l'aboutissement du projet de liaison avec la Rue St Exupéry et un programme de construction de logements sociaux.

Ainsi, comme présenté sur le plan, la partie délimitée permettrait à la commune d'envisager cette liaison avec la rue Saint-Exupéry.

Proposition :

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de mener à bien les démarches en vue d'une expropriation d'utilité publique.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

VOIRIE / BATIMENTS / TRAVAUX

➤ **1 - Désignation de l'Avocat concernant le dossier des déformations des tennis couverts : Etude de Maître Faucquez.**

Exposé :

La parole est donnée à Monsieur Giethlen qui informe l'assemblée qu'à la suite de travaux effectués sur les tennis couverts des déformations sont apparues. Il s'agit d'un deuxième incident depuis la construction de ces tennis qui ont déjà fait l'objet d'une réfection pour les mêmes raisons. Désormais une action est indispensable pour résoudre définitivement ce problème.

Proposition :

Monsieur le Maire propose de désigner l'Etude de Maître FAUCQUEZ pour défendre ce dossier.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

➤ **2- Assainissement - Travaux de raccordement des eaux usées du poste de secours**

Exposé :

La parole est donnée à Monsieur Giethlen qui donne lecture d'un courrier du Syndicat Intercommunal d'Assainissement relatif au raccordement des eaux usées du poste de secours.

Dans un premier temps un raccord devra être prévu par une petite station de refoulement. Cette opération est d'environ 20 000 €. Le principe d'une participation de la commune est envisageable.

Proposition :

Monsieur le Maire propose d'admettre cet accord de principe sur un fonds de concours de la commune.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

➤ **3- Rapport d'analyse d'offres de la mise en lumière et valorisation du bord de mer - 2^{ème} tranche**

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport de la Commission d'analyse des offres

Lot n° 1 – Voirie – Bordures – Trottoir – Assainissement : attribué à LEROY T.P. pour un montant de 697 470,50 € HT soit 834.174,72 € T.T.C.
Option n° 1 : 35 517,50 € HT soit 42 478.93 € TTC
Option n° 2 : 20 960,00 € HT soit 25 068.16 € TTC
Option n° 3 : 35 920,00 € HT soit 42 960.32 € TTC
Pour un montant total de 92 397,50 € HT soit un montant total de 110 507,41 € TTC

Lot n° 2 – Réseaux secs : attribué à Canalisations du Littoral pour un montant de 349 754,00 € HT soit 418.305,78 € TTC
Option : 20 211,00 € HT soit 24.172,36 € TTC

Lot n° 3 – Mobiliers urbains – plantations : attribué à ISS pour un montant de 106 405.04 € HT soit 127.260,43 € TTC
Option : 9 443.10 € HT soit 11.293,95 € TTC

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir pour le marché de la mise en lumière et valorisation du bord de mer – 2^{ème} tranche :

Lot n° 1 – Voirie – Bordures – Trottoir – Assainissement : attribué à LEROY T.P. pour un montant de 697 470,50 € HT soit 834.174,72 € T.T.C.
Option n° 1 : 35 517,50 € HT soit 42 478.93 € TTC
Option n° 3 : 35 920,00 € HT soit 42 960.32 € TTC

Lot n° 2 – Réseaux secs : attribué à Canalisations du Littoral pour un montant de 349 754,00 € HT soit 418.305,78 € TTC
Option : 20 211,00 € HT soit 24.172,36 € TTC

Lot n° 3 – Mobiliers urbains – plantations : attribué à ISS pour un montant de 106 405.04 € HT soit 127.260,43 € TTC
Option : 9 443.10 € HT soit 11.293,95 € TTC

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
La proposition est adoptée

➤ **4-Proposition de désignation du gestionnaire des 2 logements sociaux du presbytère.**

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Juilien-Peuviion qui informe l'assemblée de la nécessité de nommer un gestionnaire après les travaux de réhabilitation du presbytère, en deux logements sociaux.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer la SA HABITAT 62/59 comme gestionnaire de ces deux logements.

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
La proposition est adoptée

➤ **5- Valorisation de l'Architecture balnéaire - Quartier de l'Eglise Saint-Augustin - Aménagements publics.**

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le maître d'œuvre ayant été désigné (V2R/ Nicolas HURET) il sollicite l'autorisation de lancer une procédure d'appels d'offres pour la réalisation des travaux.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les modalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

FINANCES**➤ 1- demande d'avance sur subvention 2009 de l'association des Concours Hippiques****Exposé :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'Association des Concours Hippiques concernant une demande d'avance sur subvention 2009 pour un montant de 30 000 €

Proposition :

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation d'accorder cette avance de subvention.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

➤ 2- Débat d'orientation budgétaire**Exposé :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cousin, adjoint aux finances pour la présentation du Débat d'orientation budgétaire. Monsieur Cousin présente les éléments suivants :

L'article L2312-1 du CGCT impose aux collectivités locales la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, dans les deux mois précédant le vote du budget.

Les textes ne déterminent pas de contenu précis pour le débat, mais ce dernier doit permettre à l'assemblée délibérante de connaître les grandes orientations du budget de l'année, au regard notamment de l'exécution du budget de l'année précédente, avant même le vote du compte administratif.

Il est proposé que ce débat s'articule en quatre parties :

- une partie relatant rapidement l'environnement économique et législatif de la préparation du budget,
- une partie rétrospective permettant d'évaluer la santé financière de la commune,
- une partie programmation 2009 avec les premières orientations pour le projet de budget primitif.
- Perspectives pour l'année à venir

Le présent débat d'orientation budgétaire doit porter sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Commune :

1. Contexte économique et législatif de la préparation budgétaire

Le contexte de la préparation du budget est le suivant :

Les analystes anticipent un niveau de croissance sur l'année 2009 de l'ordre de + 1 %, contre 2 % en 2008. La consommation des ménages pourrait, en se maintenant, continuer à ce niveau de croissance alors que les investissements productifs des entreprises pourraient se tasser en raison des faibles résultats dégagés sur 2008.

Quant à l'inflation, elle devrait être plus forte sur 2009 : + 2,6% attendus contre + 2.8 % en 2008 (moyenne glissante 12 mois), en raison de la hausse des prix des produits pétroliers et des matières agricoles.

L'année 2008 a été marquée par une forte hausse des taux d'intérêts (environ plus un point), la BCE (Banque Centrale Européenne) ayant relevé régulièrement son taux directeur pour contenir la hausse des prix. On anticipe encore une légère hausse des taux mais la tendance haussière devrait se calmer, une légère baisse est même attendue.

Dans ce contexte, les collectivités endettées à taux révisables ont subi la hausse des intérêts.

De son côté, la commune, a peu subi les effets de la hausse des taux grâce au fait d'avoir renégocié des emprunts sur des taux fixes durant une durée de 3 ans depuis le mois de mai 2007, et ensuite négocié des nouveaux emprunts sur des taux fixes réduits » !

2. Situation financière rétrospective 2006 - 2008

Le tableau (en annexe n°1 et 2) retrace l'évolution des principales dépenses et recettes de fonctionnement de la collectivité entre 2005 et 2008.

Analyse des évolutions :

Voir annexe 1 :

Les dépenses de fonctionnement (capital dette compris) au total n'ont pas évolué par rapport à 2007, plus 9,02 %.

A : Chapitre 11 (charges à caractère général)

L'ensemble des dépenses de ce chapitre représente 26,58 % de l'ensemble des dépenses. Une augmentation de 13,08 % sur 2007, soit en valeur une hausse totale de 220677 €, sensible sur 4 comptes :

6042 : (prestations)
34000 € d'écart dont 21000 € de facture Véolia pour la surveillance de l'eau

60612 : (Edf)
Plus 45000 € du au décalage de facturation de la consommation Par EDF, et GDF.

60622 : (carburant)
20000 € simplement du fait de l'augmentation du prix du litre

60632 : (fournitures de petits équipements)
Plus 55000 € d'achat de containers poubelles, suite à la modification des tournées
A noter que plus 40000 € de recettes suite à la même opération
Sont à constater dans un compte de recettes.

B : Chapitre 12 (charges de personnel)

Plus 1.77 %, correspondant à l'avancement naturel au regard de l'ancienneté.

Les contrats aidés ont baissés en dépenses, ils passent de 366525 € en 2007 à 339671 € en 2008.

Par contre les recettes de ces derniers sont de 363283 € en 2008 contre 313211 € en 2007.

Ceci est du simplement du fait du décalage entre la dépenses et la perception de l'aide.

C : Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

Il n'y a pas de particularité ni de hausse sensible sauf sur les subventions, plus 113000 € portant en grosse partie sur 3 associations :

Espérance : plus 32592 €
Eclair : plus 18750 €
Voile : plus 27200 €

Ainsi que le CCAS dont la dotation passe de 18500 € à 81300 €.

D : Chapitre 66 (charges financières)

Une augmentation de la charge d'intérêts des emprunts de 14,24 %.

Cette augmentation représente en valeur 39443 €.

Cette charge est inférieure de 20000 € à celle de 2006.

F : Chapitre 16 (remboursement du capital de la dette)

La charge du capital des emprunts est identique à celle de 2007 et 2006.

Voir Annexe 2 :

L'ensemble des recettes augmente de 5.16 % par rapport à 2007.

A : Chapitre 7311 (contributions directes)

Les recettes fiscales passent à 67,77 % des recettes totales contre 68,06% en 2007

Cette diminution de la part de la fiscalité est constatée depuis plusieurs années, déjà en 2006 elle représentait 69,04 %.

B : Chapitre 7331 (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est la même que celle perçue en 2007.

Elle représente 3.92 %, des recettes globales.

C : Chapitre 7362 (taxe de séjour)

Taxe de séjour augmente de 21,29 % sur 2007, mais cette augmentation ne représente en valeur que 5000 €.

E : Chapitre 7381 (droits d'enregistrements)

Droits d'enregistrement : progression peu sensible, plus 1,96 %.

Il faut retenir qu'elle se maintient.

F : Chapitre 741

DGF : une augmentation de 5.94 %, contre 3,64 % entre 2007 et 2006

La DGF représente toujours 12,51 % des recettes du budget.

G : Autres recettes

80000 € d'augmentation représentés par :

- 37600 € d'écart de réalisation sur la vente d'un tracteur.
- 19850 € de remboursement de taxe foncière 2006
- 19264 € de remboursement de taxe foncière 2007
- 10233 € d'un avoir d'EDF

Les remboursements de taxe foncière font suite à un reclassement fiscal des terrains D'entraînement équestre.

Analyse des structures :

Les principales recettes sont :

- Les contributions directes
- La taxe additionnelle aux droits de mutation
- La DGF
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Les principales dépenses sont :

- Les charges du personnel
- Les fournitures d'équipement
- Les contingents et participations obligatoires aux organismes de regroupement
- L'annuité de la dette

Voir Annexe 3 :

L'annuité de la dette représente 10,84 % des recettes de fonctionnement.
10,77 % en 2007 et 12,65 % en 2006.

La dette à fin 2008 est de 8660784 € soit sur le total des recettes de fonctionnement, un coefficient de 1,21%.

La dette a augmentée, de 1243858 €, correspondant à l'écart entre le capital remboursé et la réalisation d'un nouvel emprunt de 1700000 € auprès de DEXIA.

Cet emprunt a été réalisé en taux fixe de 4,76 % contractuel mais 4,39 % effectif.

La durée est de 20 ans.

La dette fin 2007 qui était de 1,09 % des recettes de fonctionnement était volontairement basse, la réalisation de l'emprunt de 2008 étant dans les prévisions.

A noter la création d'un prêt relais de 2000000 € auprès de la caisse d'épargne afin de couvrir La perception sur 2009 et début 2010 des recettes de subventions et ventes de terrains (clos de la rivière) de 1600000 € et également la tva avancée sur les travaux de 2007 pour 390000 € et 2008 pour 250000 €.

Ce prêt relais n'est pas dans les 8660784 € de dette, ceci afin de ne pas fausser l'analyse.

Le contrat est de 2 ans, remboursable à tout moment sans indemnité.

Le taux de ce prêt relais est de 3,49 %.

L'épargne disponible :

Elle est négative de 63424 €.

Ceci simplement sur les dépenses et produits de l'exercice.

Elle ne tient pas compte du report positif du précédent exercice qui est de 710856 €

Il y a donc volonté que cette épargne soit légèrement négative.

La réserve constituée par le report positif est calculée afin de temporiser le décalage dans le temps de la mise en place de nouveaux emprunts.

3. Programmation budgétaire pour 2009

La section de fonctionnement

En recettes :

Les recettes des trois Taxes dont les taux sont fixés en rapport avec l'évolution des dépenses, ne sont pas connues à ce jour.

Il est à noter que le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2008 a été fixé par la loi de finance à 1.015 pour les propriétés bâties et non bâties.

La DGF attendue devrait peu augmenter.

Les droits d'enregistrements, chiffre 2008 : 525646 €, mais la provision devrait être inférieure à ce réalisé, (règle de prudence) soit à un chiffre autour de 450000 €.

En dépenses :

Les intérêts de la dette sont évalués à 324689 €

Les ICNE de l'année 2008 s'élèvent à 19458 €, la reprise de 2007 est de 94369 €.

La provision 2009 devrait être de 85000 €

La masse salariale 2009 n'est pas connue.

La contribution à la CAB est maintenue

Les subventions de fonctionnement habituelles reprennent l'Office de Tourisme, les associations locales culturelles et sportives.

La section d'investissement

Dépenses obligatoires

L'amortissement de la dette est évalué à 546493 €

Recette prévisionnelles

FCTVA : 390000 €

Taxe Locale d'Equipement : 94724 € :

En 2008 cette TLE était annoncée à 191000 € et perçue 192000 €

La baisse annoncée est de près de 100000 €.

Dotations aux amortissements se situera autour de 350000 €

Augmentation des taux

L'application du coefficient devrait être égale au coefficient d'inflation prévu en 2009.

4. Perspectives pour les années à venir

Les perspectives pour les années à venir s'inscrivent dans la continuité de la stratégie financière menée par la Ville depuis ces dernières années, à savoir une discipline budgétaire nécessaire au maintien des investissements bénéficiant aux Neufchâtellois et Hardelotois.

S'appuyant d'une part sur le dynamisme démographique de la commune, et d'autre part sur le rayonnement euro régional de la station balnéaire, la Ville poursuivra à moyen terme son programme de services et d'équipements sur un rythme soutenu, tant sur des équipements et service de proximité que sur des aménagements urbains intégrant en priorité une dimension de développement harmonieux et durable.

Quelques exemples :

1/Des équipements et services de proximité :

- Démolition / Reconstruction d'un Poste de Secours sur la digue
- Construction d'une gendarmerie saisonnière à Hardelot et d'une brigade territoriale avec ses 20 logements à Neufchâtel
- Agrandissement du bureau de Poste à Hardelot
- Réhabilitation de la Salle Notre Dame en Ecole de Musique
- Réfection du Terrain de football synthétique
- Réalisation de deux espaces propres sous vidéosurveillance
- Acquisition et l'aménagement d'espaces fonciers en vue de l'agrandissement de l'Ecole primaire L. Blériot
- Poursuite de l'équipement informatique de la ville en vue de la modernisation des services au citoyen (SIG, bornes WI FI, standard téléphonique, informatisation de la bibliothèque...)

2/L'aménagement de nouveaux quartiers et la construction de nouveaux logements :

- Poursuite de la construction des 55 logements locatifs, 19 maisons en accession et 20 lots libres au Clos de la Rivière
- Construction de 12 logements locatifs, 14 lots libres et 6 maisons en accession au Clos Minon
- Acquisition et aménagement d'espaces fonciers nécessaires à l'atteinte de l'objectif précisé par l'art. 55 de la loi SRU (20% de logements sociaux).

3/L'amélioration du cadre de vie, des conditions de circulation ; le renforcement de l'éclairage public :

- Poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux et mise en place d'un nouvel éclairage public Place et Rue des Ecoles
- Etude d'aménagement de la Place des Ecoles, de la cour de l'Ecole Primaire Blériot et du logement annexe en vue de l'agrandissement de l'établissement scolaire.
- Aménagement global de la Place de l'Eglise St Augustin et de ses rues adjacentes.
- Programmes de réfection annuelle des voiries sur l'ensemble du territoire
- Plan annuel de marquage au sol de bandes cyclables et de la signalisation de police correspondante
- Etude d'aménagement d'espaces complémentaires dédiés au stationnement, notamment Avenue François 1^{er} et Avenue Charles Dickens

4/L'attractivité touristique et le rayonnement international :

- Poursuite de la Mise en lumière du bord de Mer dans sa partie circulaire
- Construction de kiosques démontables pour les glaciers du bord de mer
- Construction d'une tribune équestre en vue de l'accueil d'un CSI *** dans la perspective des JO 2012
- Etude de réaménagement de la Base Nautique

		2005		2006		2007		2008		2009/2007	
		repart 2005	evolution 2004/2005	repartition 2006	evolution 2005/2006	repartition 2007	evolution 2007/2006	repartition 2008	evolution 2008/2007		
ANNEXE 1											
11	charges a caracteres general	1499136	26,98%	1548498	25,36%	1686978	25,62%	1907655	26,58%	1907655	13,08%
	famille 60	852905	5,31%	863106	1,20%	899451	4,21%	1019225	13,32%	1019225	13,32%
	famille 61	269109		320756	19,19%	400158	24,75%	519634	29,86%	519634	29,86%
	famille 62	329960		314067	-4,82%	342265	8,98%	339682	-0,75%	339682	-0,75%
	famille 63	47162		50569	7,22%	45104	-10,81%	29114	-35,45%	29114	-35,45%
12	salaires	2270127	40,86%	2638043	16,21%	2981563	45,29%	3034423	42,28%	3034423	1,77%
	attenuation de charges	-318642	-5,73%	-284450	-4,66%	-313211	-4,76%	-363283	-5,06%	-363283	15,99%
65	autres charges de gestion courante										
	indemnités elus	137452	2,47%	138737	2,27%	139583	2,12%	145443	2,03%	145443	4,20%
	aide sociale	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	contributions	22796	0,41%	21865	-4,08%	28214	0,43%	64932	0,90%	64932	130,14%
	cab	349591	6,29%	381383	6,25%	349601	5,31%	444947	6,20%	444947	27,27%
	creances irrecouvrables	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	subventions CCAS	0	0,00%	18300	0,30%	18300	0,28%	81300	1,13%	81300	344,26%
	subventions diverses	822748	14,81%	820106	13,43%	948113	14,40%	1061908	14,79%	1061908	12,00%
	dont OT	441000		441000		481000	7,31%	481000	6,70%	481000	0,00%
67	charges exceptionnelles	18674	0,34%	24066	7,25%	277186	4,21%	29490	0,41%	29490	79,98%
66	charges financieres	346113	6,23%	331962	-17,96%	331962	-4,09%	316649	4,41%	316649	14,24%
68	dotations provisions	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
16	remboursement capital dette	408384	7,35%	466547	7,64%	451239	6,85%	454243	6,33%	454243	0,67%
	total	5556379	*100,00%	6105057	2,74%	6583951	9,87%	7177707	7,84%	7177707	9,02%
ANNEXE 2											
	30 contributions directes	4014315	66,69%	4358688	69,04%	4604205	68,06%	4821183	67,77%	4821183	4,71%
	733 taxe enlèvement des O M	207363	3,45%	218618	3,46%	270798	4,00%	278943	3,92%	278943	3,01%
	7362 taxe de séjour	28133	0,47%	31323	0,50%	22501	0,33%	27292	0,38%	27292	21,29%
	7381 droit d'enregistrement	511916	8,50%	453204	7,18%	519525	7,62%	525646	7,39%	525646	1,96%
	741 dotations	825351	13,71%	810837	12,84%	840374	12,42%	890313	12,51%	890313	5,94%
	742 subventions, participations	252335	4,19%	186225	2,95%	234471	3,47%	213763	3,00%	213763	-8,83%
	70/757 autres recettes	179780	2,99%	254593	4,03%	277051	4,10%	357143	5,02%	357143	28,91%
	total	6019193	100,00%	6313488	4,89%	6761925	7,15%	7114283	5,16%	7114283	5,16%

ANNEXE 3

	2005	2006	2007	2008	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6019193	6313389	6764925	7114283	1,0516
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS DETTE	4801882	5306548	5855526	6406815	1,0941
REMBOURSEMENT DE LA DETTES (I plus C)	754497	798509	728425	770892	1,0583
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5556379	6105057	6583951	7177707	1,0902
RATIO (depenses fonctionnement + remboursement dette) / recettes	12,53%	12,65%	10,77%	10,84%	1,0063
EPARGNE DE GESTION	1217311	1006940	909399	707468	0,7780
EPARGE DISPONIBLE (autofinancement)	462814	208431	180974	-63424	-0,3505

➤ **1-Programmation culturelle 2009**

Exposé :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des modifications de la programmation suivante :

- quatre spectacles du Rollmops théâtre pour un montant prévisionnel de 13 640 euros

- Vendredi 20 Février 2009 à 19 heures 30 : Dans le ventre de la baleine
- Vendredi 12 Juin 2009 à 20 heures 30 : Le cabaret des Pov'gars
- Vendredi 18 Septembre 2009 à 20 heures 30 : Mystéro Buffo
- Vendredi 23 Octobre 2009 à 20 heures 30 : Johan Padan

Proposition :

Il est proposé à l'assemblée d'adopter ces modifications.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

➤ **2- Spectacles de variété**

Présentation de la programmation du spectacle du 28 Mars 2009 et adoption d'un tarif

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de Star Production pour un spectacle de variétés clé en main suite à une annulation du concert de Frédéric FRANCOIS qui sera remplacé par Patrick FIORI à la date du 28 mars 2009 pour un montant prévisionnel de 45 760 € TTC (hors frais de publicité et de restauration).

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- de l'autoriser à signer ce contrat
- d'adopter un tarif unique de 27 euros.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance
Mme Paulette JULIEN - PEUVION

Vu pour être affiché le 13 Février 2009 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire
M. Jean-Pierre PONT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication :
** d'un recours gracieux auprès du Maire de Neufchâtel-Hardelot.*
** d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille*

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2009